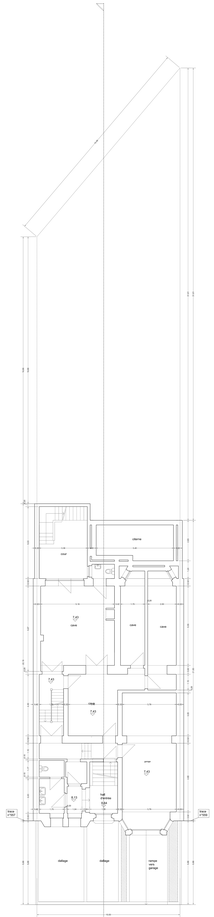
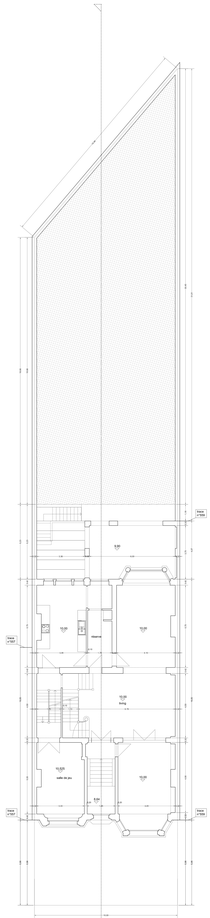


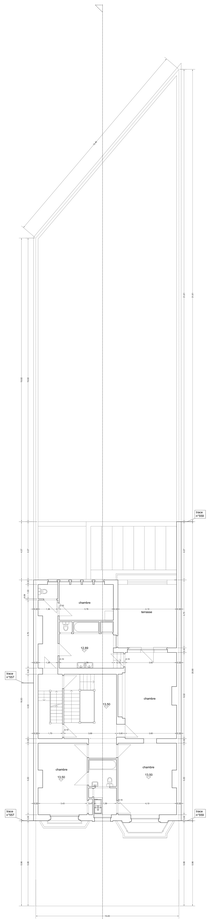
sous-caves
situation de fait
1/50



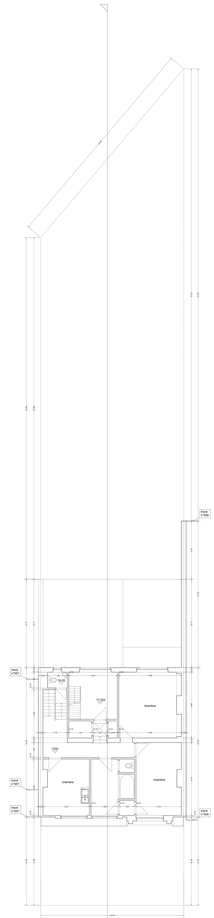
sous-sol
situation de fait
1/50



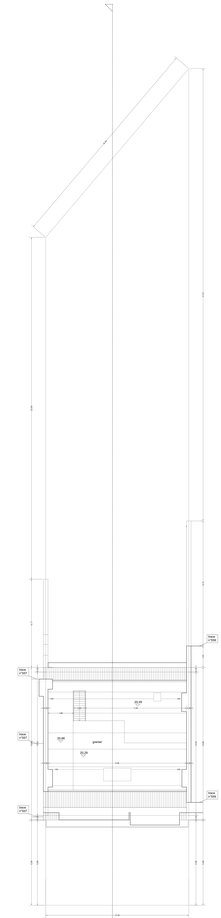
rez de chaussée
situation de fait
1/50



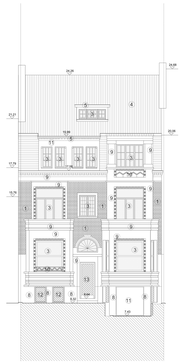
premier étage
situation de fait
1/50



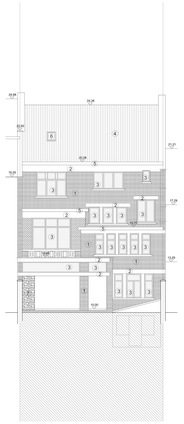
deuxième étage
situation de fait
1/50



troisième étage
situation de fait
1/50



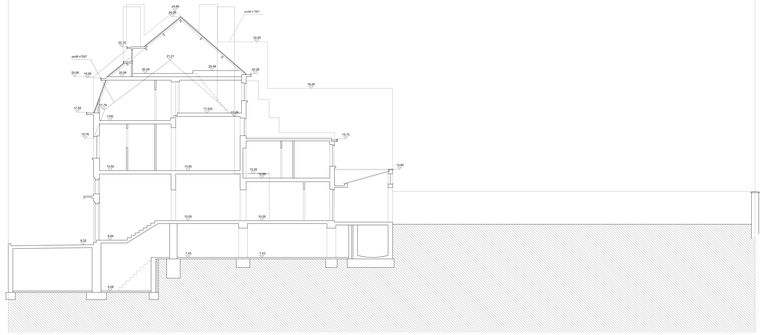
façade avant
situation de fait
1/50



façade arrière
situation de fait
1/50



N
implantation 1/500



coupe
situation de fait
1/50



MATERIAUX situation de fait

Toitures
- briques de parement brun rouge
- ornementation en pierre
- châssis de toiture en bois brun clair
- tuiles brun noir
- châssis de toiture en bois
- fenêtre de toit
- ardoises brun noir
- ornementation blanche bleue
- briques de parement blanc
- ferronnerie brun noir ancien
- parement brun rouge
- fenêtre de toit brun noir
- ferronnerie extérieure brun noir
- ferronnerie extérieure métallique brun noir

MATERIAUX situation projetée

Toitures
- châssis de toiture brun noir
- ardoises artificielles brun noir
- parement brun rouge
- ferronnerie brun noir
- ferronnerie métallique brun noir

LEGENDE
- existant
- projeté
- à démolir

REMARQUES

Ce dossier constitue la partie graphique de la demande de permis d'urbanisme, ce n'est pas un dossier d'exécution.

Les cotes et les dimensions des éléments à démolir sont indiquées pour information et doivent être validés par le bureau d'études en stabilité.

Les cotes et les dimensions des éléments structurels sont indiqués pour information et doivent être validés par le bureau d'étude en stabilité.

L'entreprise est tenue de vérifier toutes les cotes et dimensions.

Les diamètres de conduits et canalisations existantes ou projetées sont donnés à titre indicatifs et doivent être vérifiés par l'entreprise.

Les éléments relatifs aux techniques spéciales tels, entre autres, la dimension des gaines, implantations et tracé des canalisations, dimensions des conduits et canalisations, ventilation, évacuation des eaux usées, fécales et pluviales,... y compris les percements et réservations qui en découlent sont indiqués pour information et sont à charge des entreprises concernées ou du bureau d'étude en techniques spéciales qui en vérifie toutes les implications.

Indice	Date	
000/00	Adaptations selon SPE 26/02/2026	
000/00	Adaptations selon SPE 05/03/2026	
Indice	Date	Objet des modifications

Division d'un bien existant

Demande de permis d'urbanisme
situation de fait

Chantier
Rue du Tilleul 1 à 1000 Bruxelles

Maître de l'ouvrage
Monsieur NOVAC Cloud
Madame DUMONT Sarah
rue Jules Bouhon 119
1000 Bruxelles

Auteurs de projet
Monsieur QUINET
Antoine 0478/27 39 37
mail : contact@aqarch.be

ARCHITECTES

Clemente Pierre
Architecte
rue Jules Bouhon 119
1030 Bruxelles

T. 02 245 05 21
M. 0477 66 74 41
Email :
pierre.clemente.ab.be
@gmail.com
www.clemente.ab.be

Date	Echelles	Dossier	Plan n°
24 mars 2026	div.	26.02.03	PU01